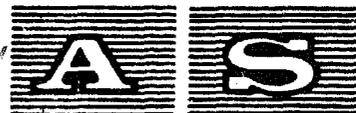


NATIONS UNIES

UN LIBRARY



APR 12 1979

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/34/173
S/13237
10 avril 1979

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-quatrième session

Points 3 et 46 de la liste préliminaire^x

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA TRENTIÈME-QUATRIÈME

SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE

RENFORCEMENT DE LA SECURITE

INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE

Trente-quatrième année

Lettre datée du 10 avril 1979, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organi-
sation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait que depuis quelque temps un certain individu, dénommé Thiounn Prasith, qui ne représente personne, puisque le tristement célèbre régime qu'il prétend représenter a été renversé et balayé par le peuple du Kampuchea depuis le 7 janvier 1979, abuse de façon éhontée du mécanisme de l'Organisation des Nations Unies pour diffuser une série de déclarations mensongères avançant des diffamations et des attaques perfides contre certains pays Membres de l'ONU, particulièrement contre mon pays, le Laos, et ses dirigeants.

Tout en repoussant énergiquement et avec le plus grand mépris tous les mensonges, inventions et allégations calomnieuses contenus dans lesdites déclarations, la Mission permanente de la République démocratique populaire lao tient à faire une mise au point précisant la position de son gouvernement tant en ce qui concerne la situation au Kampuchea que la représentation de ce pays et du peuple du Kampuchea auprès de l'Organisation des Nations Unies et de toutes les institutions qui lui sont rattachées.

Depuis le 7 janvier 1979, date à laquelle fut renversé le régime fasciste de Pol Pot-Ieng Sary, qui pratiquait le génocide à l'intérieur de ses frontières et une politique de provocation et d'agression ouverte vis-à-vis des pays voisins du Laos, du Viet Nam et de la Thaïlande, le soi-disant "Kampuchea démocratique" n'existe plus; c'est un nouveau régime, celui de la République populaire du Kampuchea, qui a dirigé et dirige le pays et qui exerce effectivement à l'heure actuelle le contrôle sur tout le territoire.

^x A/34/50.

Ce sont là des faits irréfutables qui ne doivent pas être méconnus ou déformés si l'on veut rendre la justice au peuple héroïque du Kampuchea, qui a été soumis pendant trois longues années à un régime de répression des plus barbares et qui n'a pas encore à l'heure présente fini de compter ses morts, qui s'élèvent à plus de trois millions, du fait de la politique de génocide pratiquée par le régime défunt de Pol Pot-Ieng Sary.

Par ailleurs, en renversant la clique tyrannique de Pol Pot-Ieng Sary, le peuple héroïque du Kampuchea n'a fait qu'exercer son droit sacré et inaliénable à l'autodétermination consacré par la Charte des Nations Unies; il n'a porté atteinte à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale d'aucun des pays voisins; bien au contraire, il a mis fin au foyer de guerre qui menaçait d'éclater à tout moment par suite des actes de provocation et d'agression répétés perpétrés par la clique belliciste de Pol Pot-Ieng Sary contre le Laos, le Viet Nam et la Thaïlande.

Mais, confondant le blanc et le noir, la clique évincée de Pol Pot-Ieng Sary, pour créer des confusions dans l'opinion publique internationale, s'est livrée, sur l'instigation et avec l'appui logistique de ses maîtres de Pékin, à déformer des faits, à diviser et à calomnier les pays voisins, notamment le Laos et le Viet Nam, les accusant d'être à l'origine de son renversement, qui est la conséquence inéluctable de la pratique par elle du génocide et de la transformation du Kampuchea en un champ d'application de la révolution culturelle qui a fait faillite dans les années 1960 en un autre lieu.

Il s'agit là de manoeuvres perfides qu'aucun des peuples, aucun des gouvernements des trois pays de l'Indochine ne peut tolérer, puisqu'elles constituent des ingérences grossières dans leurs affaires intérieures et visent à faire passer les criminels pour des martyrs de "l'indépendance". Pis encore, ces manoeuvres cachent des dangers les plus dangereux pour la paix et la stabilité en Indochine et en Asie du Sud-Est, puisqu'elles visent à servir les intérêts de l'application par Pékin de sa politique d'hégémonie et d'expansionnisme de grande nation dans cette partie du monde.

Le peuple du Kampuchea est un; la nation du Kampuchea est une et indivisible. La représentation du Kampuchea auprès de l'Organisation des Nations Unies et de toutes les institutions qui lui sont reliées doit refléter ces données, sinon elle ne sera qu'une parodie préjudiciable au bon fonctionnement de l'ONU qui, de par sa Charte, ne doit se composer que des Etats souverains et indépendants et non des régimes fantômes.

Par conséquent, le soi-disant "Kampuchea démocratique", qui est déjà mort et enterré depuis le 7 janvier 1979 par le peuple du Kampuchea, n'a aucun semblant de droit ni de pouvoir de nommer le représentant permanent du Kampuchea et du peuple du Kampuchea auprès de l'ONU. En outre, le fait que ce régime fantôme, qui n'avait jamais de son vivant songé à accomplir ce devoir diplomatique, s'est empressé de le faire dans les deux mois qui suivent son renversement ne fait qu'apporter un nouveau témoignage de son asservissement croissant vis-à-vis de Pékin, qui voulait à tout prix l'utiliser dans les instances internationales comme instrument de sa politique expansionniste en Indochine et en Asie du Sud-Est.

Par conséquent, le jeu de publication par l'intermédiaire de l'ONU des éditoriaux et documents les plus fantaisistes, captés directement de Chine, auquel se livre depuis quelque temps le fantoche Thiounn Prasith constitue, du fait qu'il camoufle des manoeuvres perfides des autorités chinoises, une atteinte aux principes de l'Organisation des Nations Unies et on doit y mettre fin.

Je vous saurai gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 3 et 46 de la liste préliminaire, ainsi que du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent par intérim de
la République démocratique populaire
lao,

(Signé) Vithaya SOURINHO
